

SIAEP

Bourgogne Nivernaise

L'INFO DE
L'EAU

SEPTEMBRE
2020



COMITÉ DE RÉDACTION

Rédacteur en chef

Nicolas Sautereau, Président du SIAEP

Directeurs de Publication

Sonia Millant et Cédric Salomon

Rédaction

Brigitte Picq, Geneviève Paris, Sonia

Millant et Lucie Gilmant

Conception graphique

Sonia Millant



NICOLAS SAUTEREAU **PRÉSIDENT**

SIAEP
BOURGOGNE NIVERNAISE

Pour une gestion durable et partagée de l'eau potable.

Depuis juillet dernier, une équipe renouvelée est chargée d'administrer le SIAEP de la Bourgogne nivernaise et d'impulser les orientations des six années à venir, autour de trois axes : amélioration de la performance du réseau, protection de la ressource et relations avec les abonnés.

Amélioration de la performance du réseau

Dans cet esprit, le SIAEP terminera le diagnostic de tout son réseau et déterminera un plan pluriannuel d'investissement sur 6 ans. Soucieux d'améliorer le comptage des volumes produits et vendus, le renouvellement du parc de compteurs avec installation de radio-relève est également prévu pour la même durée. Ces éléments devraient par ailleurs faciliter la recherche de fuite et permettre une augmentation du rendement du réseau de 76% à 80%*.

Protection de la ressource et qualité de l'eau

La qualité de l'eau se joue en amont et en aval des captages. Si les captages font aujourd'hui l'objet d'un suivi particulier et de périmètres de protection, il nous reviendra d'encourager, avec les agriculteurs concernés, les animations agro-environnementales pour inviter à des changements de pratiques agricoles sur les parcelles proches des captages. En outre, le SIAEP s'attachera en priorité à refaire une nouvelle station à St-Jean pour le traitement de la turbidité (ex SIAEP du Mazou), et à réaménager au cas par cas son système de chloration.

Relations avec les abonnés

Après avoir édité un premier bulletin il y a deux ans et créé un site internet sur lequel vous retrouvez les informations essentielles (facturation, prix, analyses d'eau), nous nous attacherons à vous informer de manière plus régulière et complète, (sur la vie du syndicat, les coupures temporaires d'eau en cas de travaux, etc...) avec de nouveaux outils : Facebook et le développement d'une application qui est à l'étude. Enfin, le paiement des factures par prélèvement automatique et/ou mensualisation des factures d'eau, pour les abonnés qui le souhaitent, sera mis en place dans la première partie de mandat.

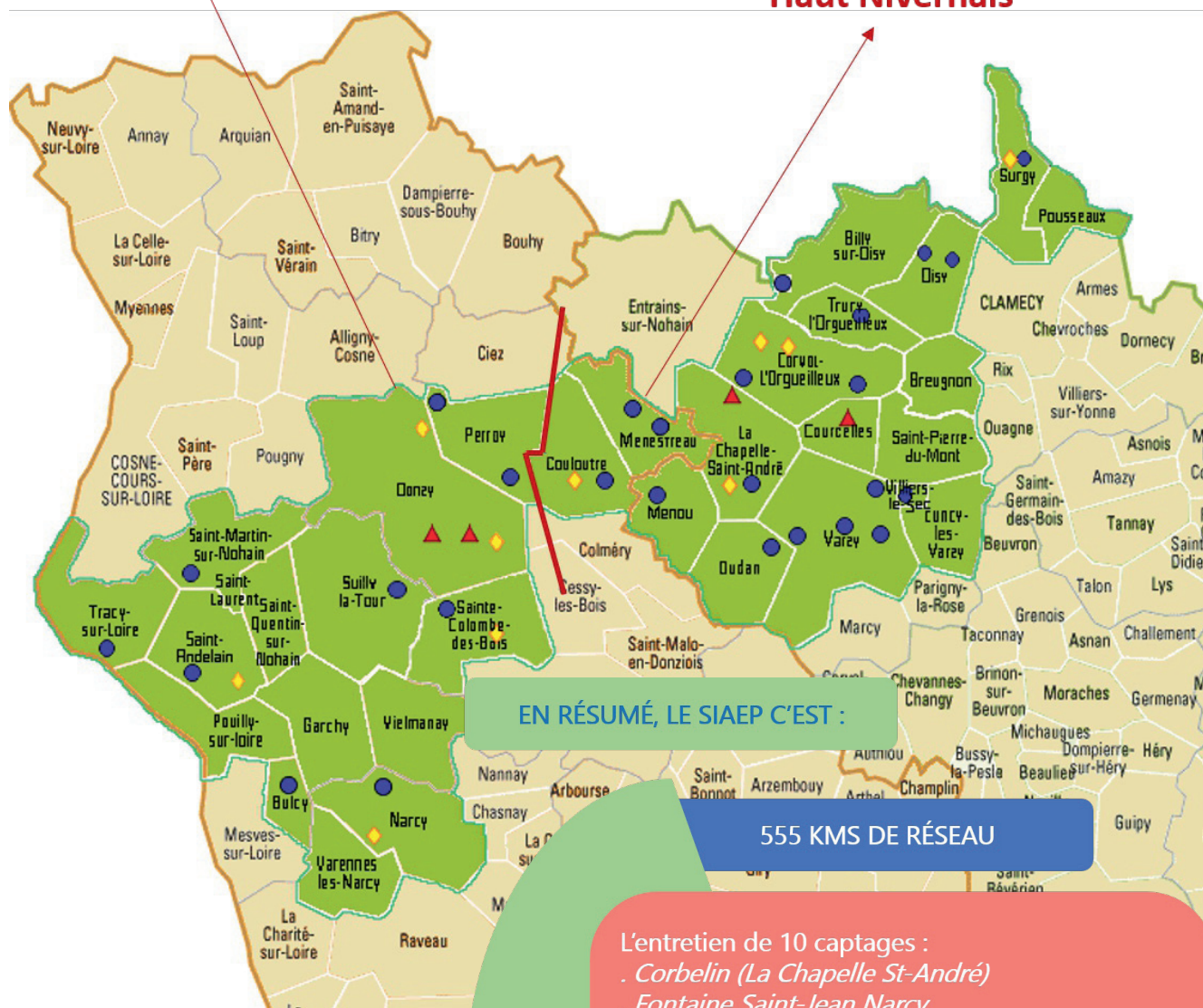
Voici les grandes lignes de notre action.

* (% du volume mis en distribution effectivement distribué à l'abonné)

Le SIAEP regroupe 32 communes

Communes du secteur **Loire**

Communes du secteur **Haut Nivernais**



EN RÉSUMÉ, LE SIAEP C'EST :

555 KMS DE RÉSEAU

L'entretien de 10 captages :

- . Corbelin (La Chapelle St-André)
- . Fontaine Saint-Jean Narcy
- . Puits des Baudions (Corvol l'Orgueilleux)
- . Puits de Dordres (Corvol l'Orgueilleux)
- . Les Andryes (Surgy)
- . Fontaine d'Antan (Donzy)
- . Les Rabions (Donzy)
- . Les Bassots (Couloutre)
- . Les Girarmes (Tracy sur Loire)
- . Villarnault (Sainte-Colombe des Bois)

- Réservoir
- ◆ Station
- ▲ Surpresseur

VOLUME PRODUIT :

1 119 083 M³*

*Données 2018

Le Bureau, de par sa composition, représente l'ensemble du territoire. Le président, Nicolas Sautereau, et l'ensemble du Bureau, ont fixé 3 principales orientations :

- 1. Rendement :** augmentation progressive du rendement de 76 % à 80 % (détection plus rapide des fuites d'eau, mise en place de la radio relève, plan d'investissement de renouvellement du réseau, etc...).
- 2. Qualité de l'eau :** amélioration de la qualité de l'eau en amont et en aval des captages (renforcement de l'animation agro-environnementale, construction d'une nouvelle station).
- 3. Relations avec les abonnés :** information et communication régulière aux abonnés (lettre aux abonnés, application pour mobile et réseaux sociaux) ainsi que mise à disposition d'une facilitation de paiement (prélèvement mensuel).



Président
Nicolas Sautereau



Vice-Président
Responsable Travaux et Infrastructures
Chargé notamment du déploiement de la radio relève et du suivi des chantiers
Claude Chauveau



Vice-Présidente
Responsable Communication et Participation
Sonia Millant



Vice-Présidente
Responsable Travaux et Infrastructures
Chargée notamment de la planification annuelle et pluriannuelle des investissements
Geneviève Paris



Vice-Présidente
Responsable Finances
Marie-Odile Tourman

Le Bureau sera complété courant septembre par des personnes en charge de la qualité de l'eau.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

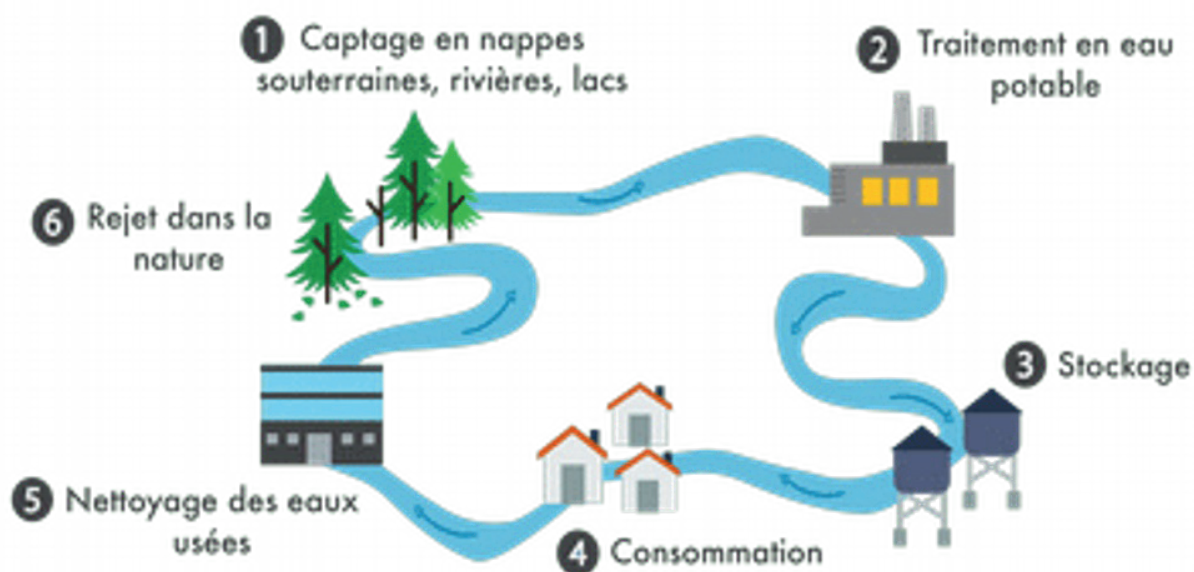
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BILLY SUR OISY	Hervé BOURGEOIS Thierry RODRIGUEZ	Huguette GAVILLON Cédric LEBOURG
BREUGNON	Laurent MARTIN DOURNEAU Antonio DUARTE PEREIRA	Boris GILLET Thierry MILLIER
BULCY	Geneviève PARIS Sylvain MACHEBEUF	Michelle BROCHARD Jean-Guy LEROY
CORVOL L'ORGUEILLEUX	Jean-Luc CIUDAD Chantal BOULNOIS	Stéphane AUBERT Christian MATHIEU
COULOUTRE	Muriel BUISSON Mauricette JOSEPH	Romain SCHELL Johann POIREAU
COURCELLES	Michaël FRANCOIS Eric JOUAN	Cédric THEVENARD Michel CHAMOT
CUNCY LES VARZY	Michel BONNARD Joël CHATAIN	Mathieu DEBEZE Aurore CADOUR
DONZY	Cyril CHERREAU Sonia MILLANT	Claude TASSERIE Pascal MEUNIER
GARCHY	Jean-Paul NARCY Béatrice LAMOUREUX	Alain BOURGEX Véronique ADAM
LA CHAPELLE SAINT ANDRE	Didier VALLENS Nicolas SAUTEREAU	Maryse JOUAN Antoine KOVAC
MENESTREAU	Jean-Claude GILLONNIER Véronique DUPUY	Olivier GRANDIN Marc MARMOUSET
MENOU	Véronique RAVAUD Pascal GILGER	Patrice SKOWRON Mickaël LAMARRE
NARCY	Élisabeth BARBEAU Dominique PREVOST	Xavier HESTERS Serge SIAMER
OISY	Brigitte PICQ Stéphanie LEPAUL	Jean-Luc ANNEREL Didier PAUL
UDAN	Sabrina REDON Léonore CONTE	Emmanuel LECETRE Serge POINTE
PERROY	Fabien PATTYN Annie GUEDON	Bertrand FLANDIN Agnès DUMEZ
POUILLY SUR LOIRE	Michel LAMBERT Jean-Claude CHAUVEAU	Benjamin MASI Mathieu BLANCHET
POUSSEAUX	Dominique DEGARDIN Jacques VIGIER	Thierry COLLIN Monique GUENETTE
SAINT ANDELAIN	Claude CHAUVEAU Michel COULBOIS	Séverin CHOLLET Jean-Claude NAULT
SAINT LAURENT L'ABBAYE	Jean BERTIN Olivia BONAL	Andrée SZYMANSKI Gilles GUESSET
ST MARTIN SUR NOHAIN	Quentin DAVID Hervé DEHAY	Alain PONTIER Nicolas VANNIER
SAINT PIERRE DU MONT	Claudy VALETTE Marie PETOT	Nicolas FONTAINE Corinne DUQUE
SAINT QUENTIN SUR NOHAIN	Jean-Guy SEIGNE Michel GUYONNET	Robert CHOLLET François CHOLLET
STE COLOMBE DES BOIS	Frédéric AUCOUTURIER Sébastien POURVIN	Jean-Bernard CLAUSSE Laurent JOSEPH
SUILLY LA TOUR	Denis BOYAULT Philippe SAUVANET	Carole CROSET
SURGY	Jean-Charles GUINTINI Marie-Odile TOURMAN	Brigitte BLONDEAU Sandrine ROLLAND
TRACY SUR LOIRE	Ludovic GRIGNAC Gérard MARIE	Alain CAILBOURDIN Dominique BASSINO
TRUCY L'ORGUEILLEUX	Jean-Claude BARBARAND Hervé ADRIEN	Mohammed FILALI Christophe DIVORNE
VARENNES LES NARCY	Serge BULIN Pascal BIZOUARNE	Philippe GRILLOT Alain BAUGET
VARZY	Gilles NOEL Michel PIGOURY	Christiane BOCQUET Anne-Marie BACHOLLET
VIELMANAY	Mathilde BEDU Vincent TRIPON	Pierre PICQ Sylvain DEGRELLE
VILLIERS LE SEC	Christophe PAILLARD Marie-France DUHAMEL	Patricia ILNIKA Andrée MOREAU

Une eau potable est une eau que l'on peut boire sans risque pour la santé. Afin de définir précisément une eau potable, des normes ont été établies qui fixent notamment les teneurs limites à ne pas dépasser pour un certain nombre de substances nocives et susceptibles d'être présentes dans l'eau.

Du milieu naturel au robinet

Le cycle de l'eau potable

Le circuit de l'eau du robinet



L'arrivée de l'eau potable au robinet est un processus complexe qui se déroule en 4 temps



1. Prélever l'eau dans le milieu naturel

La ressource est pompée par forage dans des nappes souterraines ou prélevée en surface dans des cours d'eau. Afin d'éviter la pollution de ces sources, des périmètres de protection sont définis.

2. Traiter l'eau pour la rendre potable

Une fois prélevée, l'eau subit plusieurs types de traitements afin de la rendre propre à la consommation : dégrillage et tamisage, floculation et décantation, filtration, ozonation ou chloration.

3. Acheminer et stocker l'eau traitée

Une fois rendue potable, l'eau est transportée à travers des réseaux de canalisations fermées. Son stockage s'effectue dans des réservoirs généralement situés en hauteur : bassins enterrés au sommet des collines ou châteaux d'eau.

4. Distribuer l'eau au consommateur

L'eau est acheminée vers sa destination finale à travers un système complexe de conduites dotées de vannes et d'appareils de régulation.

Informations et recommandations : Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques et disponibles :

. **sur le site internet du Ministère chargé de la santé www.eaupotable.sante.gouv.fr :**

les résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet mis en œuvre par les ARS sont accessibles commune par commune et sont régulièrement actualisés ;

. **en mairie :** les derniers résultats d'analyse de l'eau du robinet, transmis par l'ARS y sont affichés auprès du responsable de la production et de la distribution d'eau avec la facture d'eau : une note de synthèse sur la qualité de l'eau, élaborée par l'ARS, est jointe annuellement à la facture d'eau, pour les abonnés au service des eaux.

. **sur le site du SIAEP : www.siaepbourgognenivernaise.fr**

Quelques recommandations de consommation :

Au quotidien, il existe quelques règles simples de consommation et d'utilisation de l'eau du robinet : laisser couler l'eau avant de la consommer lorsqu'elle a stagné dans les canalisations, de quelques secondes à une à deux minutes (en cas de stagnation prolongée, après plusieurs jours d'absence, par exemple) ;

. utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations et la dégradation de la qualité bactériologique ;

. laisser l'eau du robinet dans une carafe ouverte pendant quelques heures dans le réfrigérateur pour éliminer un éventuel goût de chlore.

En l'absence de consignes particulières du responsable de la distribution, du maire ou de l'ARS (ou éventuellement du médecin pour les nourrissons), l'eau du robinet peut être consommée sans risque.

Consultez la qualité de l'eau de votre Commune sur :

www.orobnat.sante.gouv.fr

 **Eau potable** 

Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche

Département

Commune

Réseau(x)

Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau

Les bilans locaux sur la qualité de l'eau du robinet :

les Agences Régionales de santé (ARS) publient également des bilans régionaux sur la qualité de l'eau du robinet.

Ces documents sont mis en ligne sur les sites Internet des ARS accessibles à partir du site www.ars.sante.fr.

Source : solidarites-sante.gouv.fr

Économie d'eau dans la salle de bains : **Livios**

DIX CONSEILS !

- MITIGEUR DIGITAL**
Déterminez le débit, la température, la durée
- POMMEAU DE DOUCHE ÉCONOMIQUE**
Utilisez 5 à 7 litres d'eau par minute plutôt que 18
- MITIGEUR UNIQUE OU THERMOSTATIQUE**
Évitez les gaspillages en déterminant la bonne température
- FILTRE ÉCONOMISEUR SUR VOTRE ROBINET**
Ajoutez de l'air dans le débit d'eau pour conserver la puissance tout en diminuant la consommation
- CUSTOMISEZ VOS TOILETTES**
Choisissez un réservoir à boutons économiques (deux boutons) ou possédant un bouton start&stop
- UTILISEZ L'EAU DE PLUIE**
- DISTANCE ENTRE CHAUFFE-EAU ET ROBINET**
Une petite distance signifie de l'eau plus vite chaude
- RÉPAREZ LES ROBINETS ENDOMMAGÉS**
- UTILISEZ LA FONCTION START&STOP**
Utilisez la fonction start&stop
- UNE DOUCHE COURTE**
au lieu d'un long bain

www.livios.be | 2016 

St Martin sur Nohain : renouvellement de la conduite au hameau de Paillot **19 542.87 € HT**

Corvol l'Orgueilleux : renouvellement des branchements aux hameaux de Sauzay et Roussy à Corvol **26 055.75 € HT**

Chivres : travaux supplémentaires **13 577.91 € HT**

Surgy Pousseaux : compteurs de sectorisation **53 900.00 € HT**

Billy sur Oisy : renouvellement des branchements et travaux supplémentaires au hameau de Charmois **32 065.38 € HT**

St Pierre du Mont : renouvellement de la conduite au hameau de la Pouge **11 913.29 € HT**

Donzy : renouvellement de branchements rue du Beauséjour **80 582.40 € HT**

Sully la Tour : renouvellement de la conduite de Fontenoy **100 680.50 € HT**

PROJETS DE TRAVAUX 2020

Poursuite des réalisations de schémas ou de diagnostics

Terminer la cartographie précise des besoins du syndicat, de la performance de son réseau et améliorer sa connaissance du patrimoine (bilan sur l'état des ouvrages, des interconnexions de réseau, campagne de recherche de fuite)

Conduite d'actions en matière de préservation de la ressource en eau sur le Bac de Corbelin et sur le secteur du Mazou

Réalisation d'une nouvelle station de filtration à Saint-Jean (chiffrage à l'étude)

Renouvellement de conduites : sécurisation de la distribution en eau potable Montagoussot 2ème tranche (Commune de Courcelles) **282 549 € HT**

Renouvellement des compteurs (avec radio-relève) de St-Andelain, Ste-Colombe des Bois, Sully la Tour, Tracy sur Loire et St-Laurent l'Abbaye **100 000 €**

Réhabilitation de l'étanchéité du réservoir de St-Andelain **170 000 €**

Renouvellement conduite et branchements à Fondelin à Billy sur Oisy **42 000 €**

Renouvellement de conduite à la Forêt à Surgy **42 000 €**

Renouvellement de conduite Les Davins à St-Martin sur Nohain **10 500 €**

Renouvellement de branchements à La Chapelle St-André **33 000 €**

Renouvellement de branchements aux Davions à St-Pierre du Mont **17 000 €**

Renouvellement de la supervision à Varzy **40 000 €**

Renouvellement de la conduite et des branchements à La Tuilerie à Varzy **29 000 €**

Renouvellement de la télégestion des sites **30 000 €**

Sécurisation des sites **26 000 €**

Pose de compteurs de secteurs **50 000 €**

Suppressions de branchements en plomb (afin d'identifier les débits et, le cas échéant, les fuites)

Les renouvellements de conduites sont réalisés pour améliorer les conditions de distribution et de qualité de l'eau. Ils sont priorisés selon ces critères :

. nombre de fuites, âge de la canalisation, nature des sols, travaux de voirie...

Afin d'harmoniser les prix et modalités de facturation sur l'ensemble du SIAEP, dans un esprit d'équité et dans le respect de la législation, le comité syndical a modifié les tarifs de l'abonnement et de la consommation. Le principe d'une facturation en deux fois et une clarification des règles de dégrèvement ont été adoptés.

L'harmonisation des tarifs a été décidée sur la base d'un prix moyen entre les anciens syndicats. Elle sera appliquée en 3 ans, à partir de 2020, sur l'ensemble des communes. **A compter de 2022, le prix de l'abonnement sera fixé à 65 € HT, le prix du M³ d'eau à 1,42 € HT.**

Le SIAEP a instauré sur tout le territoire du syndicat une tranche dégressive. **À partir de 1000 M³, le prix du M³ d'eau est de 1,10 € HT.**

Pour arriver à cet objectif, le prix de l'eau variera tous les ans jusqu'en 2022, soit à la hausse, soit à la baisse, selon la situation de chaque ancien syndicat.

Tableau des tarifs 2019 à 2022 : exemples d'une facturation de 80 m³ (abonnement et consommation)

ANNÉE	TARIF DE L'ABONNEMENT (1 ^{ère} tranche)	TARIF AU M ³ (1 ^{ère} tranche)	FACTURE DE CONSOMMATION DE 80 M ³ (Exemple)	TOTAL FACTURE Abonnement + consommation de 80 M ³ (Exemple)
COMMUNE DE COULOUTRE				
2019	62,00 €	1,8000 €	144,00 €	206,00 €
2020	63,00 €	1,6733 €	133,86 €	196,86 €
2021	64,00 €	1,5467 €	123,73 €	187,73 €
2022	65,00 €	1,4200 €	113,60 €	178,60 €
COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE DES BOIS				
2019	55,08 €	1,4000 €	112,00 €	167,08 €
2020	58,39 €	1,4067 €	112,53 €	170,92 €
2021	61,69 €	1,4133 €	113,06 €	174,75 €
2022	65,00 €	1,4200 €	113,60 €	178,60 €
EX SIAEP DE DONZY - PERROY				
2019	69,74 €	1,3740 €	109,92 €	179,92 €
2020	68,16 €	1,3893 €	111,11 €	179,27 €
2021	66,56 €	1,4047 €	112,37 €	178,93 €
2022	65,00 €	1,4200 €	113,60 €	178,60 €

Suite...Tableau des tarifs 2019 à 2022 : exemples d'une facturation de 80 m³ (abonnement et consommation)

ANNÉE	TARIF DE L'ABONNEMENT (1 ^{ère} tranche)	TARIF AU M ³ (1 ^{ère} tranche)	FACTURE DE CONSOMMATION DE 80 M ³ (Exemple)	TOTAL FACTURE Abonnement + consommation de 80 M ³ (Exemple)
EX SIAEP DES GIRARMES				
2019	59,72 €	1,2000 €	96,00 €	155,72 €
2020	61,48 €	1,2733 €	101,86 €	163,34 €
2021	63,24 €	1,3467 €	107,74 €	170,98 €
2022	65,00 €	1,4200 €	113,60 €	178,60 €
EX SIAEP DU MAZOU				
2019	55,00 €	1,1800 €	94,40 €	149,40 €
2020	58,33 €	1,2600 €	100,80 €	159,13 €
2021	61,67 €	1,3400 €	107,20 €	168,87 €
2022	65,00 €	1,4200 €	113,60 €	178,60 €
EX SIAEP DE SURGY - POUSSEAUX				
2019	70,00 €	1,0000 €	80,00 €	150,00 €
2020	68,33 €	1,1400 €	91,20 €	159,53 €
2021	66,67 €	1,2800 €	102,40 €	169,07 €
2022	65,00 €	1,4200 €	113,60 €	178,60 €
EX SIAEP DE VARZY				
2019	60,98 €	1,6591 €	132,72 €	193,70 €
2020	62,32 €	1,5794 €	101,86 €	188,67 €
2021	63,66 €	1,4997 €	119,97 €	183,63 €
2022	65,00 €	1,4200 €	113,60 €	178,60 €

Les anciens SIAEP des Girarmes, de Surgy, du Mazou et de Ste Colombe des Bois auront une augmentation progressive des tarifs tandis que les anciens SIAEP de Donzy-Perroy, Varzy et Couloutre constateront une diminution de prix, et ce afin que le SIAEP Bourgogne Nivernaise d'aujourd'hui arrive à l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire d'ici à 2022.

FACTURATION

Le règlement des factures peut s'effectuer de plusieurs manières par :

- . chèque bancaire à l'ordre du Trésor public*
- . carte bancaire*
- . virement bancaire ou encore sur : www.tipi.budget.gouv.fr*

. La mensualisation est à l'étude.

* Tous les détails sur ces différents modes de règlement figurent sur l'avis des sommes à payer du Centre des Finances publiques.



DÉGRÈVEMENT

La loi Warsmann du 17/05/2011 fixe les modalités de plafonnement et de facturation de l'eau en cas de fuites après compteur.

Elle protège les abonnés domestiques (les particuliers) en cas de fuite sur leurs canalisations d'eau privatives, contre les factures d'eau trop importantes. Elle permet, selon certaines conditions, de limiter le montant dû à une consommation anormale (doit excéder le double de votre consommation moyenne habituelle calculée sur les 3 dernières années).

Le dégrèvement se fait sur l'exonération de l'excédent au-delà du double de votre consommation moyenne sur présentation d'une facture ou une attestation signée d'un professionnel dans le mois qui suit.

NOUVEAUTÉ

Le Comité syndical a décidé que les abonnés non domestiques (agriculteurs, établissements publics, communes, entreprises) pourront bénéficier de dégrèvements dans les mêmes conditions que les particuliers. Toutefois, un seul et unique dégrèvement sera accordé par période de 5 ans : voir règlement du SIAEP - Bourgogne Nivernaise.

Pour plus de précisions : www.siaepbourgognenivernaise.fr

CONTACT



Bourgogne Nivernaise

**10, rue de la Motte
BP 70020 - 58028 NEVERS Cédex**

Mail

bourgogne.nivernaise@syndicat-eau.fr

Abonnement et Facturation

03 86 61 94 57

Services techniques (dépannage et fuite)

Communes du Secteur Loire

03 86 26 10 95

Bulcy, Donzy, Garchy, Narcy, Perroy, Pouilly sur Loire, Saint-Andelain, Sainte-Colombe des Bois, Saint-Laurent L'Abbaye, Saint-Martin sur Nohain, Saint-Quentin sur Nohain, Suilly la Tour, Tracy sur Loire, Varenne-les-Narcy, Vielmanay.

Services techniques (dépannage et fuite)

Communes du Secteur Haut Nivernais

09 75 83 23 69

Billy sur Oisy, Breugnon, Corvol L'Orgueilleux, Couloutre, Courcelles, Cuncy-les-Varzy, La Chapelle Saint-André, Menestreau, Menou, Oisy, Oudan, Pousseaux, Saint-Pierre du Mont, Surgy, Trucy L'Orgueilleux, Varzy, Villiers le Sec.

Toutes les infos du SIAEP : les interventions, les coupures d'eau, les restrictions d'usage de l'eau, etc... sont sur **Facebook et notre site internet** : **siaepbourgognenivernaise.fr**



Bourgogne Nivernaise